

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Trente-troisième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 12 – 19 juillet 2024

Respect de la Convention

SPÉCIMENS ÉLEVÉS EN CAPTIVITÉ ET EN RANCH

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Présidence : Président du Comité pour les animaux (M. Loertscher) ;
- Membres : représentant de l'Asie (M. Hamidy), représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Gongora), représentant de l'Europe (M. Benyr), spécialiste de la nomenclature (M. van Dijk) ;
- Parties : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Indonésie, Israël, Japon, Kenya, Koweït, Malaisie, Maroc, Portugal, République démocratique populaire lao, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Togo, Union européenne ; et
- OIG et ONG : Convention sur les espèces migratrices, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Union internationale pour la conservation de la nature ; ADM Capital Foundation, Animal Welfare Institute, Association of Zoos and Aquariums, Born Free Foundation, Brazilian Association of breeders and Traders of Native and Exotic Animals, Bundersverband für fachgerechten Natur-, Tier- und Artenschutz e.V., Center for Biological Diversity, Defenders of Wildlife, Environmental Investigation Agency UK, European Association of Zoos and Aquaria, European Pet Organisation, Fauna and Flora International, German Society of Herpetology, Humane Society International, International Fur Federation, National Association for Biomedical Research, Ornamental Fish International, Parrot Breeders Association of Southern Africa, Pet Advocacy Network, ProWildlife, San Diego Zoo Wildlife Alliance, Society for Wildlife and Nature International, Species Survival Network, Sustainable Users Network, Whale and Dolphin Conservation, Wildlife Conservation Society, Wildlife Ranching South Africa NPC, World Association of Zoos and Aquariums, Fonds mondial pour la nature.

Mandat

Concernant le point 15.1 de l'ordre du jour :

- a) examiner la combinaison espèces/pays *Varanus exanthematicus*/Ghana, et faire des recommandations s'il y a lieu ;

Concernant le point 15.2 de l'ordre du jour :

- b) examiner les réponses des pays, dans l'annexe 2 du document AC33 Doc. 15.3, les informations dans l'annexe 3 du document AC33 Doc. 15.2 et toute autre information pertinente, et déterminer si le commerce respecte l'article III et l'article IV de la Convention, ainsi que l'article VII, paragraphes 4 et 5 ;
- c) lorsque ce n'est pas le cas
 - i) identifier les préoccupations, de manière appropriée, sans sortir de la compétence du Comité ;
 - ii) en consultation avec le Secrétariat, formuler des projets de recommandations à l'adresse du pays concerné, limitées dans le temps, faisables, mesurables, proportionnées, transparentes, pour assurer le respect à long terme de la Convention qui, le cas échéant, visent à promouvoir le renforcement des capacités et à améliorer la capacité du pays à mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la Convention ; et
 - iii) préparer des informations sur ces cas pour le Comité permanent.
- d) déterminer toute préoccupation que le Comité permanent serait mieux en mesure d'examiner ; et
- e) rendre compte de ses recommandations au Comité.

Recommandations

***Varanus exanthematicus* du Ghana**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de retirer la combinaison espèces/pays de l'étude et invite le Ghana à tenir compte des commentaires de l'Europe lors de l'élaboration d'ACNP (par exemple, concernant la nécessité de présenter un ACNP complexe à l'avenir et les nouveaux seuils élaborés pour les reptiles à l'atelier de Nairobi sur les ACNP, les méthodes de prélèvement, comment le lâcher de juvéniles contribue à la population, etc.).

***Macaca fascicularis* de l'Indonésie**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de retirer la combinaison espèces/pays du processus.

***Macaca fascicularis* du Cambodge**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de maintenir la combinaison espèces/pays et demande au Cambodge de donner, par écrit, au Secrétariat, des précisions sur les taux de reproduction élevés, pour examen par le Comité pour les animaux.

***Macaca fascicularis* des Philippines**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de maintenir la combinaison espèces/pays et pose la même question car les Philippines n'ont pas répondu à la lettre initiale.

***Macaca fascicularis* du Viet Nam**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de maintenir la combinaison espèces/pays et demande au Viet Nam de préciser plus clairement à la fois l'origine du cheptel souche et la durabilité biologique du cheptel souche.

En outre, le Comité pour les animaux pourrait transmettre ses préoccupations au Comité permanent concernant la procédure d'inspection et la source d'information utilisée dans les réponses du Viet Nam.

***Chlamydotis macqueenii* du Kazakhstan**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de maintenir la combinaison espèces/pays. Le groupe encourage aussi le Comité pour les animaux à demander au Kazakhstan de communiquer sa réponse au Comité pour les animaux pour examen.

***Chlamydotis undulata* du Maroc**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de retirer la combinaison espèces/pays du processus. Simultanément, il recommande au Comité pour les animaux d'inviter le Maroc à donner plus d'informations sur le programme de lâcher et ses effets sur la population sauvage.

***Kinyongia boehmei* du Kenya**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de retirer la combinaison espèces/pays du processus.

***Gecko gecko* de l'Indonésie**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de retirer la combinaison espèces/pays du processus.

Le groupe de travail recommande aussi au Comité pour les animaux d'encourager l'Indonésie à revoir l'utilisation des codes de source dans ce système de production.

***Ctenosaura quinquecarinata* du Nicaragua**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de retirer la combinaison espèces/pays du processus.

***Ctenosaura similis* du Nicaragua**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de retirer la combinaison espèces/pays du processus.

***Testudo graeca* de la Jordanie**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de maintenir la combinaison espèces/pays car aucune réponse n'a été reçue et demande au Secrétariat de poser à nouveau les mêmes questions.

Le groupe de travail recommande aussi au Comité pour les animaux de renvoyer cette question au Comité permanent pour examen.

***Testudo horsfieldii* de l'Ouzbékistan**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de maintenir la combinaison espèces/pays et de demander que l'Ouzbékistan :

- fournisse des informations et des détails sur les codes de source utilisés pour différents spécimens et la manière de différencier des individus issus de différentes sources
- donne des preuves de la capacité de produire un nombre aussi élevé de spécimens
- donne davantage d'informations sur les cas où des spécimens sauvages ont été exportés comme spécimens élevés en captivité
- indique s'il a l'intention, à l'avenir, de ne plus faire le commerce que d'animaux élevés en captivité

***Testudo kleinmanni* de la République arabe syrienne**

Aucune réponse n'ayant été reçue, le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de maintenir la combinaison espèces/pays et de réitérer les mêmes questions.

***Testudo kleinmanni* de l'Égypte**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de maintenir la combinaison espèces/pays et de demander à l'Égypte :

- à court terme, de demander au Secrétariat de publier un quota zéro pour les échanges de *T. kleinmanni* à des fins commerciales (tous les codes de source)

et de prier, en outre, l'Égypte de donner des informations sur les points suivants :

- un ACNP pour la création de ses cheptels souches
- le nombre exact d'établissements actuels
- des informations plus complètes sur l'entretien et l'élevage de l'espèce concernée pour permettre une évaluation de la plausibilité des chiffres présentés
- les méthodes de marquage approprié et fiable des individus.

Le groupe de travail recommande également au Comité pour les animaux d'informer le Comité permanent du fait qu'aucun des établissements d'élevage d'Égypte n'a été enregistré conformément à la résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP15).

***Nectophrynoïdes asperginis* des États-Unis d'Amérique**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de retirer la combinaison espèces/pays du processus.

***Dendrobatus auratus* du Nicaragua**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de maintenir la combinaison espèces/pays, mais de reconnaître les efforts déployés par le Nicaragua pour répondre aux questions posées par le Comité pour les animaux. Le Nicaragua est prié de fournir une réponse individuelle aux questions concernant *D. auratus* et de donner plus d'informations, en particulier sur l'acquisition du cheptel souche et les taux de mortalité dans les établissements.

***Oophaga pumilio* du Nicaragua**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de maintenir la combinaison espèces/pays, mais de reconnaître les efforts déployés par le Nicaragua pour répondre aux questions posées par le Comité pour les animaux. Le Nicaragua est prié de fournir une réponse individuelle aux questions concernant *O. pumilio* et de donner plus d'informations, en particulier sur l'acquisition du cheptel souche et les taux de mortalité dans les établissements.

***Agalychnis callidryas* du Nicaragua**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de maintenir la combinaison espèces/pays, mais de reconnaître les efforts déployés par le Nicaragua pour répondre aux questions posées par le Comité pour les animaux. Le Nicaragua est prié de fournir une réponse individuelle aux questions concernant *A. callidryas* et de donner plus d'informations, en particulier sur l'acquisition du cheptel souche et les taux de mortalité dans les établissements.

***Cheilinus undulatus* de l'Indonésie**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de retirer la combinaison espèces/pays du processus.

***Hirudo medicinalis* de l'Azerbaïdjan**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de retirer la combinaison espèces/pays du processus.

***Batagur borneoensis* des États-Unis d'Amérique**

Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de retirer la combinaison espèces/pays du processus.